



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-49

Séance du 29 avril 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-sept avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 35

En exercice : 31

Ayant pris part à la
délibération : 33

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

Excusés donnant procuration : Madame Bénédicte PACORIG donnant procuration à Monsieur Hervé BOULADE, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU donnant procuration à Madame Mélanie BETTON, Monsieur Alain DAUZATS donnant procuration à Madame Lisa MARTINI.

Excusés : Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAUX.

Secrétaire de Séance : Fabrice MARCUZZO

Objet de la délibération : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au sein de la Société Publique Locale Agence Régionale de L'Energie et du Climat Occitanie (SPL AREC Occitanie)

La Communauté de Communes est actionnaire de la SPL AREC Occitanie et participe, à ce titre, à sa gouvernance conformément aux dispositions statutaires de la société.

Les collectivités actionnaires de la SPL AREC Occitanie exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, notamment par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant dans les instances de la société ;

La représentation de la Communauté de Communes au sein des instances de la SPL AREC Occitanie doit être assurée par un représentant dûment désigné par l'organe délibérant. La désignation de ce représentant garantit la continuité de la participation de la Communauté de Communes à la gouvernance et aux décisions stratégiques de la SPL AREC Occitanie.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner M. Sébastien GARRIGUES pour représenter la Communauté de Communes auprès du Conseil d'Administration SPL AREC Occitanie, de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre et de doter la Présidente de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Présidente,
Véronique MARAVAL

Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,
Fabrice MARCUZZO